Le Livret de parcours inclusif - LPI, un outil unique pour une école accessible

PPRE

Programme personnalisé de réussite éducative

- Maîtrise insuffisante de connaissances ou de compétences (évaluation pédagogique)
- Aménagements et adaptations ciblées (sur une courte période)

La famille, l'équipe pédagogique sous le pilotage du directeur ou du chef d'établissement

PPS

Projet personnalisé de scolarisation

- Situation de handicap reconnue par la MDPH (évaluation CDAPH)
- Aménagements, adaptations ou matériel pédagogique adapté ou dispositif d'appui médico-social ou aide humaine (examens compris)

La famille, l'équipe pédagogique sous le pilotage du directeur ou du chef d'établissement, le médecin de l'éducation nationale, l'infirmier de l'éducation nationale, l'enseignant référent de la scolarité des élèves en situation de handicap (ERSEH)

LIVRET SIMPLE

adaptations et aménagements pour tous les élèves

PAI

Projet d'accueil individualisé

(Prochainement dans le LPI)

- Pathologie chronique, maladie invalidante intolérance ou allergies (avis médical)
- Aménagements de la scolarité, traitement médical ou protocole d'urgence

La famille, l'équipe pédagogique sous le pilotage du directeur ou du chef d'établissement, le médecin de l'éducation nationale, l'infirmier de l'éducation nationale

PAP

Plan d'accompagnement personnalisé

- Trouble spécifique du langage et des apprentissages (avis médical)
- Aménagements et adaptations (examens compris)

La famille, l'équipe pédagogique sous le pilotage du directeur ou du chef d'établissement